

■ **Fondation Saint-Michel**, à Marly, Route de Fribourg 15, c/o BDO Visura, CH-217-3538510-2. Nouvelle fondation régie par les art. 80 et ss du CC. Acte constitutif et statuts du 27.08.2007. But: assister et soutenir des enfants et des adolescents qui pourraient être marginalisés de la Société et privés des opportunités de la vie. Elle pourra soutenir financièrement, dans le monde entier, mais en particulier en Suisse et en Belgique, les initiatives et/ou les institutions les plus diverses ayant pour but le soutien et le maintien d'enfants et d'adolescents dans l'environnement éducatif. En particulier, la Fondation soutiendra de manière régulière le Fonds de droit belge Amélie Davignon créé au sein de la Fondation Roi Baudouin ainsi que tout autre fondation ou fonds caritatif qui lui succéderait et qui serait créé à la mémoire de la Vicomtesse Amélie Davignon et dont les buts seraient conforme à ceux de la Fondation. Elle veillera, dans la mesure du possible mais toujours à sa discrétion, à ce que ses actions de soutien s'inscrivent dans la durée afin d'assurer la continuité, la stabilité et le suivi des initiatives et/ou institutions qui bénéficieront de son aide. Elle pourra également prendre en charge le financement de l'éducation scolaire ou des études, à quelque degré que ce soit, de toute personne âgée de moins de 30 ans qui en ferait la demande et qui ne dispose pas des ressources nécessaires à cette fin, à condition toutefois que cette personne manifeste une réelle motivation à se distinguer dans ses études ainsi qu'un engagement purement moral à aider la Fondation dans la mesure de ses propres futurs moyens. La fondation ne poursuit pas de but lucratif ou commercial. La fondation se réserve le droit de modifier le but de la Fondation. Cette modification pourra intervenir lorsque 10 ans au moins se seront écoulés depuis la constitution de la Fondation ou la dernière modification prononcée sur requête du Fondateur. Ce droit est incessible et ne passe pas aux héritiers du Fondateur. Règlements du 27.08.2007. Conseil de fondation: 3 membres au minimum et 9 membres au maximum. Davignon Olivier, de Belgique, à Bruxelles (B), président, Jottrand Claude, de Belgique, à Bruxelles (B), vice-président, et Pastré Jean, de Genève, à Collonge-Bellerive, membre du conseil, tous trois avec signature collective à deux. Réviseur: BDO Visura, à Marly.

Journal no 3712 du 29.08.2007
(04093826 / CH-217.3.538.510-2)